



AKO

Savon liquide bactéricide

HYGIENE DES MAINS

Caractéristiques

Etat physique : liquide visqueux Couleur : incolore à légèrement jaune ou rosé
pH : $5,5 \pm 0,5$ Densité : $1,01 \pm 0,01$
Viscosité : $770 \text{ mPa.S} \pm 200 \text{ mPa/s}$ (rpm 100 ; rotor 3) à 20 °C
Fabriqué en France. Site certifié NF EN ISO 22716 (Cosmétiques – bonnes pratiques de fabrication)

Composition

AQUA, DECYL GLUCOSIDE, COCO-GLUCOSIDE, DIDECYLDIMONIUM CHLORIDE, HYDROXYETHYLCELLULOSE, ISOPROPYL ALCOHOL, CHLORHEXIDINE DIGLUCONATE, CITRIC ACID.

Utilisation

Liquide nettoyant désinfectant pour les mains. Usage réservé aux professionnels. Convient au secteur alimentaire.

Avantages : action bactéricide et levuricide – Sans parfum ni colorant.

Mode d'emploi

Appliquer une dose (3 ml) non diluée dans le creux de la main, bien répartir et laver avec un peu d'eau pendant 30 à 120 secondes selon l'effet escompté. Rincer abondamment et s'essuyer les mains. Renouveler l'opération plusieurs fois par jour.

Normes

BACTERICIDE : EN 1276 en 30 s – EN 13727 en 30 s – EN 1499 en 30 s

LEVURICIDE : EN 1650 en 30 s – EN 13624 en 30 s

VIRUCIDE : EN 14476 en 120 s – Virus enveloppés (Vaccin)

Réglementation – précautions d'emploi

Provoque une sévère irritation des yeux. Porter un équipement de protection des yeux. En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être enlevées facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le contenu et son récipient dans les collecteurs appropriés conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas réutiliser l'emballage. Ne pas jeter dans les égouts et les cours d'eau. Utiliser les produits biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. A stocker dans l'emballage d'origine à l'abri du gel et des chaleurs excessives.

REGLEMENT (UE) n°528/2012 relatif aux produits biocides.

N° INRS : 48854 / N° ANSES : 61601

Biocide – Lavage hygiénique des mains.

TP1 : produits biocides destinés à l'hygiène humaine.

Réf. 1011 - UV : 6 cartouches de 0,9 litre
S'utilise avec nos distributeurs réf. 1009

Distribué par
les Entreprises du réseau

HYG'UP

A LA POINTE DE L'HYGIENE

www.hyg-up.com